



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division de l'organisation scolaire  
de l'enseignement privé et de la prospective  
Bureau de l'enseignement privé – DOSEPP3**

**Arrêté** rectoral portant nomination des membres de la commissions d'entretien professionnel compétente pour les lauréats de la session 2020 du concours de recrutement pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles : CRPE interne- CRPE externe – département de la Nièvre

---

**La rectrice de l'académie de Dijon**

**VU** l'arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains personnels relevant du ministère chargé de l'éducation lauréats de la session 2020 des concours.

**ARRÊTE :**

sont nommés, au titre de la session de 2020, membres de la commission d'entretien compétente pour les lauréats des concours externe et interne du CRPE de l'enseignement privé sous contrat du département de la Nièvre,

**ARTICLE 1**

**Membres titulaires:**

- monsieur Éric GIEN, A-DASEN de la Nièvre,
- monsieur Gaétan HONORE, professeur des écoles, directeur de l'école privée Sainte Julitte de Nevers.

**A titre de suppléants, et en cas d'empêchement :**

- madame Annette GIEN, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription Nevers 1,
- monsieur Alexandre MICHON, conseiller pédagogique.

**ARTICLE 2**

La secrétaire générale d'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 15 mars 2021

Pour la rectrice et par délégation  
la secrétaire générale de l'académie de Dijon

  
Sandrine BENYAHIA